

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 12.01.2007

Version 1

revue le : 08.01.2007

### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** TITAN ATF 4000
- **Emploi de la substance / de la préparation** Lubrifiant
- Pour de plus amples renseignements, consulter la fiche technique.
- **Producteur/fournisseur:**  
FUCHS LUBRIFIANT FRANCE (S. A.)  
1, rue Lavoisier  
92000 Nanterre  
FRANCE  
Tel : +33 1 41 37 42 00  
Fax : +33 1 41 37 42 99
- **Service chargé des renseignements:** Département Sécurité Produit
- **Renseignements en cas d'urgence:** N° APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

### 2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:**  
Mélange d'huiles de base minérales sévèrement raffinées.  
Huile minérale : teneur HAP (extrait DMSO, IP 346) < 3 %.

#### · Composants dangereux:

Huile minérale

50-100%

### 3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**  
Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants, des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (chap 7), les mesures individuelles de prévention (chap 8): aucun danger particulier n'est connu.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**  
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**  
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications données par les fournisseurs.

### 4 Premiers secours

- **Remarques générales:** En cas de doute, ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
- **Après inhalation:**  
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
(éventuellement en cas d'inhalation de produit surchauffé)
- **Après contact avec la peau:**  
Laver soigneusement à l'eau. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**  
En cas d'ingestion accidentelle : rincer la bouche à l'eau à condition que la personne soit consciente.  
Garder au repos - NE PAS FAIRE VOMIR.  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 12.01.2007

Version 1

revue le : 08.01.2007

**Nom du produit: TITAN ATF 4000**

(suite de la page 1)

- **Indications destinées au médecin:** Traiter symptomatiquement.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**  
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**  
Mélange complexe de gaz : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, composés organiques non-identifiés...
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Lors de l'extinction utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant.
- **Autres indications**  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:**  
Porter un vêtement personnel de protection.  
Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).  
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.  
Prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **Indications supplémentaires:** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**  
Pendant le travail ne pas manger, ni boire, ni fumer.  
Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques.  
Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Ne pas chauffer à une température supérieure au point éclair.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Conserver les récipients fermés et étiquetés en dehors de l'utilisation.  
Conserver de préférence dans l'emballage d'origine, dans le cas, contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.
- **Indications concernant le stockage commun:**  
Ne pas stocker avec les produits alimentaires.  
Ne pas stocker avec les matières inflammables.  
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 12.01.2007

Version 1

revue le : 08.01.2007

Nom du produit: TITAN ATF 4000

· Température de stockage recommandée: Ambiante

(suite de la page 2)

### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Pour les brouillards d'huiles :  
Valeur limite d'exposition VLE : 10 mg/m<sup>3</sup> sur 15 mn.  
Valeur moyenne d'exposition VME : 5 mg/m<sup>3</sup> sur 8 h.  
En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, les valeurs suivantes sont recommandées : 1 mg/m<sup>3</sup> - INRS/CRAM
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipeement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits pétroliers ainsi que chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains:**  
Gants de protection  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**  
Gants en PVA  
Butylcaoutchouc
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps:** Vêtements de travail appropriés.

### 9 Propriétés physiques et chimiques

#### · Indications générales

|                 |               |
|-----------------|---------------|
| <b>Forme:</b>   | Liquide       |
| <b>Couleur:</b> | Rouge         |
| <b>Odeur:</b>   | Genre pétrole |

#### · Changement d'état

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| <b>Point de fusion:</b>    | non applicable |
| <b>Point d'ébullition:</b> | non applicable |

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| <b>Point d'éclair :</b> | > 100°C |
|-------------------------|---------|

|                           |                                            |
|---------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Auto-inflammation:</b> | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
|---------------------------|--------------------------------------------|

|                            |                                |
|----------------------------|--------------------------------|
| <b>Danger d'explosion:</b> | Le produit n'est pas explosif. |
|----------------------------|--------------------------------|

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 12.01.2007

Version 1

revue le : 08.01.2007

Nom du produit: TITAN ATF 4000

(suite de la page 3)

- **Densité à 20°C:** 0,857 g/cm<sup>3</sup>
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible
- **Viscosité:**
- **Cinématique:**
  - à 40°C : 38.00 mm<sup>2</sup>/s
  - à 100°C : 7.63 mm<sup>2</sup>/s
- **Indications complémentaires:** Les caractéristiques sont données à titre indicatif. Pour une information plus détaillée, consulter la fiche technique.

### 10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.  
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

### 12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques:**
- **Comportement dans les stations d'épuration:** Le produit flotte à la surface de l'eau.
- **Indications générales:**  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
  - **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Le produit usé ne doit être confié qu'à des ramasseurs autorisés par les pouvoirs publics.
  - **Catalogue européen des déchets**  
L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.
- |          |                                                                                      |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| 13 02 05 | huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------|
- **Emballages non nettoyés:**
  - **Recommandation:**  
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 12.01.2007

Version 1

revue le : 08.01.2007

Nom du produit: TITAN ATF 4000

Remettre à un ramasseur agréé.  
EWC 15 01 99

(suite de la page 4)

### 14 Informations relatives au transport

- Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):
- Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): -  
Non soumis aux réglementations ADR.
- Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):
- Classe IMDG: -  
Non réglementé.
- Marine Pollutant: Non
- Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:
- Classe ICAO/IATA: -  
Non réglementé.

### 15 Informations réglementaires

- Marquage selon les directives CEE:  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits pétroliers ainsi que chimiques.  
Le produit n'est pas identifié suivant les directives de la Communauté Européenne / les lois respectives nationales.
- Identification particulière de certaines préparations:  
Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
- Prescriptions nationales:
- Indications sur les restrictions de travail:
- Maladies professionnelles  
Code de la Sécurité Sociale  
Tableau(x) n° 36

### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.  
Conforme à la Directive CE 2001/58 et modifications.  
Conforme à la Directive CE 1999/45 et modifications.

- Service établissant la fiche technique: Département Sécurité Produit

F